



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir du cirque en France

Question écrite n° 8645

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur les menaces qui pèsent sur l'avenir du cirque en France. Alors que le cinéma, la musique et la chanson française sont largement soutenus financièrement par les pouvoirs publics et les collectivités locales, le cirque traditionnel lui, se meurt à petit feu sans que personne ne bouge en raison d'attaques infondées dont il fait l'objet. En effet, si une minorité d'entreprises de cirque ont pu ternir l'image de la profession au regard de pratiques non respectueuses du bien-être animal, le cirque ne se résume pas aux numéros avec des animaux et la plupart des artistes qui s'y produisent sont de véritables virtuoses dont il convient d'encourager le talent. Par ailleurs, en dehors du plaisir que donne cette forme de spectacle vivant aux familles et en particulier aux enfants, le cirque traditionnel a un impact considérable en matière d'économie locale et d'emploi et rien ne justifie sa discrimination au regard de l'encouragement public. C'est pourquoi il lui demande de veiller à ce que le cirque traditionnel bénéficie du même traitement que tous les arts portant le label d'exception culturelle française.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est très attentif à la situation du cirque en France. C'est à ce titre qu'il est membre, aux côtés de sept autres ministères (l'intérieur, l'économie, les finances, l'emploi et la formation professionnelle, l'éducation nationale, l'environnement et l'agriculture), de la Commission nationale des professions foraines et circassiennes, créée par le décret du 29 octobre 2017. Cette Commission pérennise la mission interministérielle dirigée par le Préfet Lemaire qui avait été mise en place le 30 juin 2016 pour répondre aux difficultés croissantes rencontrées par les cirques itinérants, notamment pour obtenir des autorisations d'installation de la part des mairies, à laquelle le ministère de la culture a également activement contribué. Si le ministère de la culture reste particulièrement vigilant quant au niveau d'inventivité et de création, il reconnaît que les cirques de tradition sont partie prenante de la richesse de la vie culturelle française et contribuent à la diversité de l'offre de spectacles circassiens sur le territoire. Conscient qu'il s'agit d'un secteur qui se trouve en situation de grande difficulté à l'heure actuelle, le ministère de la culture a prévu d'apporter 500 000 euros d'ici 2022 au secteur du cirque traditionnel dans le cadre de son plan « culture près de chez vous ». Ce plan d'aide est axé sur le soutien à l'itinérance des cirques de famille et la structuration professionnelle du secteur. Il s'accompagnera de la publication en 2018 d'un guide de bonnes pratiques, intitulé « droit de cité », qui a vocation à faciliter les relations entre les organisateurs de spectacles itinérants, notamment les cirques traditionnels, et les communes d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8645

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)
Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4391
Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6895